

RAPPORT N° 02/6-33
au Conseil Municipal

OBJET

**EXPROPRIATION DE PORTIONS DE TERRAIN
CONCERNEES PAR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN BOIS ROUGE
A LA BRETAGNE**

ID 41 p, 42 p, 43 p et 53 p - IE 249 p, 250 p, 254 p, 256 p, 257 p, 258 p et 262 p

Dans le cadre de son programme d'investissement routier, la Commune a décidé de procéder à l'élargissement du Chemin Bois Rouge à la Bretagne, afin de fluidifier la circulation et d'améliorer la sécurité publique sur cette voie.

Pour mémoire, il convient de noter que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a réservé des emplacements pour la mise à l'alignement à 10 m du Chemin Bois Rouge.

Le trafic sur cette voie (utilisée pour les transports collectifs) ayant augmenté, la Commune a engagé des négociations amiables auprès des propriétaires riverains concernés par l'élargissement de la voie, et plus précisément auprès de ceux résidant en partie basse où un affaissement de talus a été observé.

Ces négociations n'ayant pas complètement abouti, il s'avère nécessaire, compte tenu de l'utilité publique de ce projet de voirie, d'engager une procédure d'expropriation afin de maîtriser les emprises de terrain nécessaires.

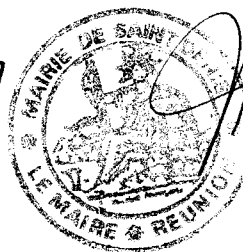
Vous trouverez joint en annexe, à titre indicatif, un tableau précisant les emprises à acquérir, ainsi que le coût approximatif (charge foncière, estimation des travaux) de cette opération.

Je vous demande, en conséquence :

- . d'approuver l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement du Chemin Bois Rouge à La Bretagne ;
- . d'autoriser le Maire à saisir le Préfet pour la prescription de l'ouverture de l'enquête préalable, en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique, et de l'enquête parcellaire conjointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-33
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

**EXPROPRIATION DE PORTIONS DE TERRAIN
CONCERNEES PAR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN BOIS ROUGE
A LA BRETAGNE**

ID 41 p, 42 p, 43 p et 53 p - IE 249 p, 250 p, 254 p, 256 p, 257 p, 258 p et 262 p

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Cadre de Vie et Habitat, - Aménagement du Territoire, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

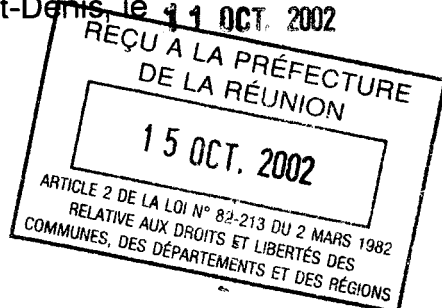
Approuve l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement du Chemin Bois Rouge à La Bretagne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à saisir le Préfet pour la prescription de l'ouverture de l'enquête préalable, en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique, et de l'enquête parcellaire conjointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **11 OCT. 2002**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**Elargissement du Chemin Bois Rouge
à La Bretagne**

Liste des emprises concernées

Référence cadastrale	Superficie
ID 41p ID 43 p	9 m ²
ID 42 p	85 m ²
ID 53 p	
IE 249 p	67 m ²
IE 250 p	118 m ²
IE 251 p IE 254 p IE 256 p	173 m ²
IE 257 p	53 m ²
IE 258 p	2 m ²
IE 262 p	24 m ²

- Charge foncière 68 327,95 € (448 202 F).
- Coût des travaux 457 347,05 € (3 000 000 F).

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 4 octobre 2002
et annexé à la Délibération n° 02/6-33

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Chemin Bois rouge

Emprises à acquérir

